

A Monsieur le Directeur académique / Madame la Directrice académique  
ou Monsieur le Chef d'Etablissement / Madame la Chef d'Etablissement

M / Mme .....

Fonction et spécialité

Etablissement

Je soussigné / soussignée .....

demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de ..... jours,

en application des dispositions de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474  
du 15 juin 1984

en vue de participer à la session de formation qui se déroulera du ..... au ..... 20  
à .....

sous l'égide de l'Institut confédéral d'études et de formation syndicales de la CFDT.

Le ..... /...../..... à .....

Signature

*La demande de congé doit être adressée par écrit au-à la cheffe de service au moins un mois à l'avance. A défaut de réponse expresse au plus tard le 15<sup>ème</sup> jour qui précède le début de la session, le congé est réputé accordé.*

*Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes doivent être communiquées avec leur motif à la CAP au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.*

*A la fin de la session, une attestation constatant l'assiduité sera délivrée afin d'être remise au-à la cheffe de service au moment de la reprise des fonctions.*